

Session du 14 et 15 octobre 2021 - Vœu

« Pour une expression citoyenne sur la question de la réunification de la Bretagne »

Le Conseil Régional de Bretagne a toujours été force de propositions quant à l'amélioration de nos organisations institutionnelles et démocratiques.

Ainsi, lors du mandat précédent, les élus ont adopté trois rapports ambitieux et concrets sur les enjeux de la différenciation, de la fiscalité locale et régionale et sur la perspective de la réunification de la Bretagne. Il nous revient désormais de faire vivre les propositions de ces trois rapports, pour certaines dans le débat public, pour d'autres dans notre fonctionnement régional.

Sur la perspective de la réunification, la position du Conseil Régional de Bretagne a été réitérée avec constance, au travers de plusieurs délibérations : la Région Bretagne est favorable à cette démarche et se tient prête pour en organiser les modalités avec les collectivités partenaires.

Nous tenons, en ce début de mandat, à réaffirmer ensemble cette position en votant sur un des sujets qui fait traditionnellement consensus, pour que l'État ait cet enjeu à l'esprit.

Nous voulons aussi porter la discussion au-delà de notre institution, pour faire vivre un large débat public au sein de la société bretonne sur le sens et les enjeux de la réunification de la Bretagne.

Par ailleurs, depuis nos derniers vœux de principe, la situation politique a évolué favorablement.

En effet, en l'espace de trois ans :

-105 000 citoyens de Loire-Atlantique, soit 10% du corps électoral de ce département, ont signé collectivement une demande de consultation dans leur département sur la question de leur région d'appartenance ;

- Depuis 2020, les villes de Nantes, Rennes, Brest, Vannes, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire et plus de vingt autres villes ont adopté des vœux demandant à l'État d'engager le processus qui permette de donner des suites à cette demande citoyenne ;

- La Région Bretagne a validé un rapport comportant 13 préconisations sur les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Région Bretagne et la perspective de la réunification. Il appartient désormais au Conseil Régional de mettre en œuvre les préconisations qui relèvent du fonctionnement ou des pratiques de notre institution ;

Ces faits concordent avec plusieurs indices qui montrent, d'une part, que la question du rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne est devenu un enjeu civique, et d'autre part un « désir de Bretagne » qui s'exprime partout en Loire-Atlantique : hausse du nombre de cours scolaires ou pour adultes en langue bretonne, organisation à l'échelle des cinq départements de nombreuses fédérations associatives, professionnelles et institutionnelles ; sans oublier les partenariats de la Région Bretagne elle-même avec nombreux d'acteurs de Loire-Atlantique dans les domaines de la culture, du tourisme, de la recherche ou encore des mobilités.

Avant d'être institutionnelle, la question de la Bretagne réunifiée est fondamentalement démocratique : ni la demande portée par 10% du corps électoral de Loire Atlantique en 2018, ni le souhait majoritaire exprimé par les Bretonnes et les Bretons depuis des décennies ne sauraient rester sans réponse. La question de la constitution d'une collectivité bretonne conforme à la volonté populaire doit être réglée de manière démocratique, par l'expression des citoyennes et des citoyens, en premier lieu ceux de Loire Atlantique qui doivent pouvoir exprimer leur souhait.

Article 1

Le Conseil Régional de Bretagne est favorable à l'intégration du département de Loire-Atlantique à la Région Bretagne et s'oppose à tout projet de fusion avec la Région Pays de la Loire.

Article 2

Le Conseil Régional de Bretagne, comme de nombreuses collectivités bretonnes, demande à l'Etat d'engager, à l'horizon 2024, le processus législatif qui permettra de consulter en premier lieu les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait de rejoindre, ou non, la Région Bretagne.

Article 3

En cohérence avec cette demande à destination de l'Etat et afin de poursuivre de manière régulière et transversale le travail politique sur la réunification administrative de la Bretagne, le Conseil Régional s'engage :

- à proposer les modalités d'un débat public et d'une consultation citoyenne, en veillant au pluralisme des expressions, sur la question du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne,
- à contribuer à la commande d'études d'impact relatives à la réunification, dans le cadre d'un cofinancement avec d'autres collectivités de Loire-Atlantique afin d'alimenter qualitativement le débat public,
- à installer un comité de pilotage et de suivi de l'ensemble de ces engagements, des 13 préconisations du rapport « *Jean-Michel Le Boulanger - Isabelle Le Bal* » et de la préparation d'une délibération concernant la réunification et de futures coopérations entre la Bretagne et les collectivités de Loire-Atlantique.

